

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2023

LUTTER CONTRE L'INFLATION PAR L'ENCADREMENT DES MARGES - (N° 1905)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 72

présenté par

M. Izard, Mme Lebec, M. Bothorel, M. Bouyx, Mme Bregeon, Mme Buffet, M. Descrozaille,
M. Girardin, M. Kasbarian, M. Lavergne, Mme Le Meur, Mme Le Peih, M. Marchive,
Mme Marsaud, M. Midy, M. Pacquot, M. Perrot, M. Travert, M. Vojetta, Mme Hai, M. Jean-
René Cazeneuve et M. Pierre Cazeneuve

à l'amendement n° 6 de M. Bompard

ARTICLE 4

Au début de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« Dès lors qu'il est constaté que, »

le mot:

« Lorsque ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à lutter contre l'inflation législative en évitant les redondances